

Conseil sous forme de propositions ministérielles; je veux dire par là qu'elles sont signées par le ministre; ce sont ses propositions et elles ne concernent que les ministres. En un mot, le personnel du Conseil du Trésor essaie autant que possible de simplifier la tâche des ministres.

Le sénateur PIRIE: Comment évalue-t-on les subsides imprévus?

M. DEUTSCH: Vous parlez des subsides approuvés mais dont les montants ne sont pas fixés?

Le sénateur PIRIE: Oui.

M. DEUTSCH: On essaie d'en donner des prévisions aussi justes que possible.

Le sénateur PIRIE: Mais dans les cas où, au moment où les prévisions sont faites, on ignore tout des subsides qui surviendront plus tard?

M. DEUTSCH: Vous voulez dire qu'ils seront approuvés plus tard?

Le sénateur PIRIE: Évidemment, ils doivent être approuvés plus tard.

M. DEUTSCH: Rien n'est inscrit aux prévisions budgétaires sans avoir été préalablement ratifié. Une subvention qui ne serait ratifiée que plus tard ne pourrait donc pas figurer dans ces prévisions.

Le sénateur PIRIE: Supposons qu'une récolte désastreuse de pommes affecte la Nouvelle-Écosse et que le gouvernement fédéral décide d'accorder aux producteurs un secours d'un ou deux millions de dollars.

M. DEUTSCH: Cette somme serait alors tirée du crédit de soutien des prix. Il existe un crédit de deux millions à cette fin. Le gouvernement réserve précisément cette somme pour des cas de ce genre.

Le sénateur EULER: Il n'est pas besoin de prévision pour cela?

M. DEUTSCH: Non, car si par exemple une mauvaise récolte de pommes en Nouvelle-Écosse rendait une subvention nécessaire, on l'accorderait à même ce crédit. Puis, à la fin de l'année, le fonds de réserve est reconstitué à son montant initial.

Le sénateur PIRIE: Mais si le montant nécessaire dépasse celui du fonds de réserve?

M. DEUTSCH: C'est pour parer à une telle éventualité que le montant du crédit est aussi considérable. Il faudrait tout un désastre pour nécessiter d'un seul coup un secours de deux millions.

Le sénateur HAIG: Cela se range parmi les prévisions supplémentaires.

M. DEUTSCH: Oui. Si le gouvernement décidait de subventionner les producteurs de pommes, on utiliserait le fonds de réserve et à la fin de l'année les prévisions budgétaires le rétabliraient à son montant initial.

Le sénateur BARBOUR: On pourrait faire face à un désastre national grâce à un mandat du Gouverneur général?

M. DEUTSCH: En effet, dans le cas où l'on serait à court d'argent. Mais cela ne serait pas nécessaire durant la session. Lorsque le Parlement est en session, le gouvernement peut toujours réclamer des prévisions sans attendre la publication du Livre bleu.

Le sénateur EULER: Il peut réclamer de l'argent n'importe quand.

M. DEUTSCH: N'importe quand. Tant que dure la session, il n'est pas forcé de s'en tenir aux prévisions du Livre bleu. Mais lorsque le Parlement ne siège pas, s'il s'agit d'une somme importante et qu'elle n'a pas été votée, il faut recourir à un mandat du Gouverneur général.

Le sénateur HAIG: Cela vous serait-il de quelque secours d'apprendre que nous allons recevoir de la Saskatchewan une réclamation pour son eau?

M. DEUTSCH: Pour son eau?

Le sénateur HAIG: Pour son excès d'eau.